

Riposte au COVID 19 dans les concessions certifiées du bassin du Congo



Note de synthèse

Par Eric DASSIE



KFW

1. Contexte et justification

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 constitue une « urgence de santé publique de portée internationale ». Le 11 mars 2020, l'OMS reclassait l'épidémie de COVID-19 au niveau « Pandémie ».

En Afrique, le premier cas de Covid-19 est apparu en février 2020 en Égypte. Au fil des mois, le continent africain a connu une accélération dans la propagation du Covid-19, avec des impacts négatifs croissants sur le plan sanitaire, économique et social. Au mois de juillet 2020, le continent africain comptait 9 691 décès confirmés et 183 421 guérisons pour 383 747 cas enregistrés, selon le Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l'Union africaine. Toutefois, les spécialistes estiment que ce bilan est fortement sous-estimé. Dans le bassin du Congo, le Cameroun se positionne comme troisième pays le plus touché d'Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du Sud et le Nigéria, et le premier en Afrique centrale, notamment avec plus de 15 173 cas répertoriés le 14 juillet, dont 359 décès. Suivent la République Démocratique du Congo avec 8 075 cas confirmés dont 190 morts ; le Gabon avec 6 026 cas de Covid-19 confirmés dont 46 morts ; la République centrafricaine avec 4 321 cas confirmés et 53 morts, et le Congo-Brazzaville avec 2 028 cas officiellement déclarés dont 47 décès. Cependant, les États africains ont pris rapidement de nombreuses mesures de lutte contre le Covid-19, notamment par la fermeture des frontières et la limitation de la circulation intérieure, le dépistage à grande échelle et la prise en charge des cas dans des centres hospitaliers agréés, etc. Cela a eu des impacts sur les déplacements des personnes et des marchandises et donc sur l'activité économique. En outre, la lutte contre le covid-19 a conduit à négliger la lutte contre d'autres maladies¹ (p. ex. malaria) ou des campagnes de vaccination (p. ex. rougeole)

Depuis fin Septembre 2020, une seconde vague d'épidémie est observée principalement en Europe, avec une plus forte résurgence en nombre de cas, hospitalisations et décès. Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) craint que l'Afrique ne puisse "affronter" la pandémie,

¹ <https://www.afro.who.int/fr/news/la-covid-19-compromet-des-services-de-sante-essentiels-en-afrique>
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/16/coronavirus-le-ralentissement-de-la-vaccination-en-afrique-menace-la-vie-de-dizaines-de-milliers-d-enfants_6043076_3212.html

les acteurs du secteur privé, notamment les concessionnaires d’Afrique centrale ont développé avec l’appui du PPECF, des actions spécifiques pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur leurs activités, à travers la mise en œuvre des plans de riposte au COVID19. La présente note fait état de la mise en œuvre desdits plan dans les entreprises certifiées du bassin du Congo (« Gestion Durable » et de « Légalité »), et intègre les entreprises en coaching PPECF vers la certification.

2. Rappel des objectifs de l’intervention

L’intervention a pour objectif de soutenir la mise en œuvre des plans de riposte au COVID 19 dans les concessions forestières certifiées du bassin du Congo, en vue de réduire l’impact de la pandémie sur les activités d’exploitation forestière.

L’intervention porte spécifiquement sur :

- l’acquisition du matériel sanitaire et médical ;
- la réalisation des travaux d’aménagement, le renforcement des centres médicaux intégrés et le renforcement des mesures organisationnelles ;
- la sensibilisation des communautés riveraines sur les mesures barrières et l’appui aux administrations locales à travers des dotations spécifiques.

3. Revue des plans de riposte au COVID 19

Les entreprises ont développé chacune, leur propre plan de riposte au COVID19, soit sous la forme de procédures internes, soit sous la forme d’un document de planification opérationnel, auquel est adossé un budget conséquent.

Au 30 septembre 2020, le budget prévisionnel global rattaché aux plans de riposte au COVID19 pour les concessions forestières objet de l’analyse (« FSC FM », « Légalité », « en cours de coaching ») est estimé à 1.020.870 €, dont 836.378 € en première estimation (courant Mai 2020) et 183.951 € additionnels (début juillet 2020). Voir tableau ci-dessous.

Tableau 1 : budgets prévisionnels liés aux plans de riposte COVID19

Désignation	Entreprises	Budgets prévisionnels (€)		Budget total prévisionnel (€)	
		Estimation 1	Estimation 2		
Appareil médicaux et médicaments (1)	Entreprises de niveau " FSC FM"	IFO / Interholco	117 182	81 750	198 932
		CIB Olam	148 325	-	148 325
		Rougier Gabon	37 952	-	37 952
		Precious Wood	54 414	53 440	107 854
		Pallisco	-	24 657	24 657
	Sous total FM -->		357 873	159 847	517 720
	Entreprises de niveau "Légalité"	ASI			-
		L.TIMBER	18 637		18 637
		BSO			-
		CFT		18 768	18 768
		IFCO	26 025		26 025
		B.HARVEST			-

		SBL	34 425		34 425	
		Groupe Thanry	33 743		33 743	
		Sous total Légalité -->	131 550	18 768	131 598	
Réfection, aménagement des Centres de santé intégrés (CSI) (2)	Entreprises de niveau " FSC FM"	IFO Interholco	69 870	-	69 870	
		CIB Olam	35 063	-	35 063	
		Rougier Gabon	-	-	19 261	
		Precious Wood	-	-	-	
		Pallisco	-	-	-	
		Sous total FM -->	104 933	-	124 194	
	Entreprises de niveau "Légalité"	ASI				-
		L.TIMBER	8 042			8 042
		BSO				-
		CFT				-
		IFCO	633			633
		B.HARVEST				-
		SBL				-
	Groupe Thanry	229			229	
	Sous total Légalité -->	8 904	-	8 904		
Dotations, Sensibilisation et appuis aux villages riverains	Entreprises de niveau " FSC FM"	IFO Interholco	15 981	5 336	21 317	
		CIB Olam	170 743	-	170 743	
		Rougier Gabon	-	-	-	
		Precious Wood	-	-	-	
		Pallisco	-	-	-	
		Sous total FM -->	186 724	5 336	192 060	
	Entreprises de niveau "Légalité"	ASI				-
		L.TIMBER	14 483			14 483
		BSO				-
		CFT				-
		IFCO	31 030			31 030
		B.HARVEST				-
		SBL				-
	Groupe Thanry	882			882	
	Sous total Légalité -->	46 395	-	46 395		
TOTAUX -->		836 378	183 951	1 020 870		

Les budgets sont dédiés à :

- L'acquisition de matériel sanitaire et médical
 - l'achat d'outillage et d'appareils médicaux pour réaliser des tests sérologiques et des kits de tests COVID-19 ;
 - l'acquisition de masques de protection faciale et autres équipements de protection individuelle (sur-blouses, sur-chaussures, gants, visières et charlottes, etc.) ;
 - l'acquisition des produits de désinfection (gels hydro alcooliques, savons, eau de Javel, bidons avec robinets pour lavage de mains, etc.).

- Des travaux d'aménagement des centres de santé et le renforcement des mesures organisationnelles
 - réhabilitation et équipement des centres médicaux intégrés ;
 - la création des zones de désinfection, de quarantaine et de prise en charge des cas identifiés ;
 - la mise en place des unités de fabrication locale de masques de protection faciale et autres matériels de protection individuelle ;
 - l'installation des postes de désinfection à l'entrée des sites de travail (bureaux, magasins, garages, etc.) ;
 - la confection du matériel de sensibilisation de masse ;
 - le renforcement des mesures d'hygiène dans les camps d'habitation et sur le site ;
 - la tenue des réunions de sécurité.

- Sensibilisation sur les mesures barrières et autres dotations au profit des communautés riveraines.
 - L'organisation des campagnes de sensibilisation des communautés riveraines (distribution des affiches à chaque village) ;
 - Les dotations spécifiques aux communautés riveraines, administrations locales et écoles (matériel de désinfection et de protection individuelle, matériel de sensibilisation)
 - Le soutien aux initiatives de l'Administration de la santé vis-à-vis des localités riveraines, etc.

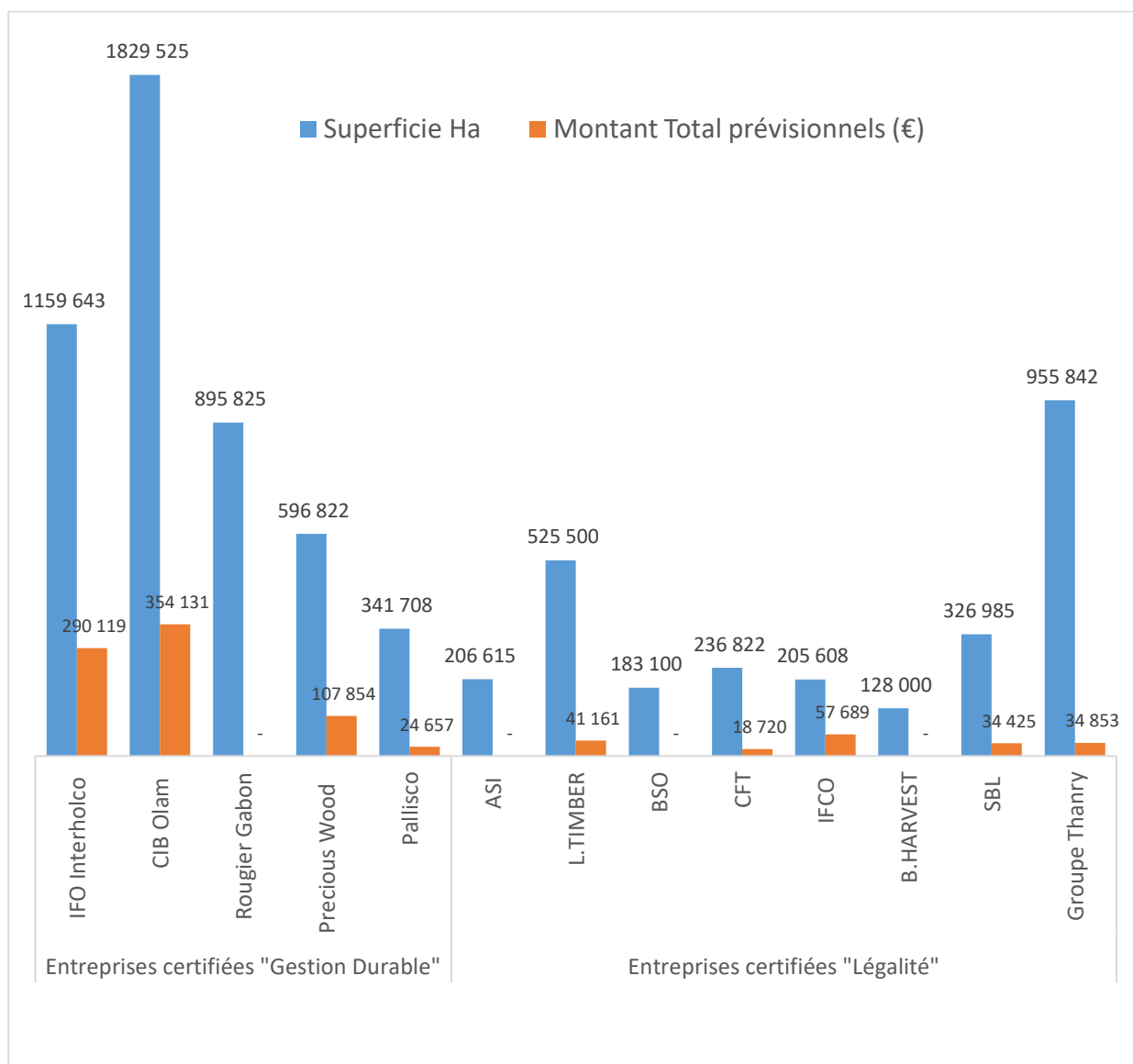
4. Suivi de la mise en œuvre des plans de riposte au COVID19

L'évaluation a été faite sur la base des données financières brutes et des informations fournies au 30 Septembre 2020, par les entreprises objet de l'appui PPECF, à savoir IFO Interholco ; Pallisco ; CIB OLAM ; CEB Precious Wood et Rougier Gabon, détenteurs du certificat FSC FM, puis ASI ; Likouala Timber ; BSO ; CFT ; IFCO ; Bonus Harvest ; SBL, en cours de coaching PPECF, et plusieurs sociétés du Groupe Thanry, détenteurs de certificats de Légalité. A noter que les données sont actualisées au fur et à mesure de leur collecte.

4.1. Analyse du budget

De manière générale, les coûts engagés par les entreprises sont proportionnels à la **taille²** des concessions forestières d'une part, et de la typologie du certificat, en lien avec le niveau d'exigence reconnu (figure 1).

² En effet, en plus du nombre d'employés, la superficie présume aussi du nombre de village/populations riveraines à charge pour l'entreprise, et du nombre d'administrations territoriales qui bénéficient d'appui ponctuels de l'entreprise pour la lutte COVID19.



- Acquisition du matériel sanitaire et médical

Le budget prévisionnel affecté à « l'acquisition du matériel médical » se chiffre à 649.318 € pour l'ensemble des entreprises certifiées (517.720 € pour les concessionnaires FSC FM et 131.598 € pour ceux du niveau Légalité), soit 64 % du budget prévisionnels total.

Au 30 septembre 2020, cette rubrique a mobilisé 83% des coûts réels de l'ensemble des entreprises. Ainsi, priorité a été donnée à l'achat d'équipements sanitaires, d'appareils médicaux pour réaliser des tests sérologiques, et aux kits de tests COVID-19 ; à l'acquisition de masques de protection faciale, aux équipements de protection individuelle et de désinfection.

- Aménagement des Centres de santé intégrés (CSI) et mesures organisationnelles.

Le budget global prévisionnels dédié à « l'aménagement et aux mesures organisationnelles » se chiffre à 133.098 €, soit 13 % des coûts prévisionnels totaux. Au 30 septembre 2020, les coûts réels relatifs à l'aménagement représente seulement 7% de l'ensemble des dépenses des entreprises certifiées.

- Sensibilisation sur les mesures barrières et autres dotations au profit des communautés riveraines.

Les coûts totaux prévisionnels « d'aménagement et autres mesures organisationnelles » se chiffrent à 238.454 €, soit 23 % des coûts prévisionnels agrégés. Au 30 septembre 2020, cette rubrique représente seulement 10% de l'ensemble des dépenses réelles des entreprises.

4.2. Niveaux d'exécution des budgets relatifs aux plans COVID19

La dépense globale pour la mise en œuvre des plans de riposte au COVID19 est régulièrement mise à jour. Au 30 septembre 2020, les données partielles transmises au PPECF totalisent 495.427 € de dépenses, dont 308.579 € pour les concessionnaires FSC FM et 186.848 € pour les autres (Légalité et coaching PPECF). Les niveaux d'exécution de budgets adossés aux plans COVID 19 sont assez variables d'une entreprise à l'autre. Ainsi, chez les entreprises certifiées « FSC FM », Pallisco se situe à 101% d'exécution du budget prévisionnel ; Rougier Gabon est à 100% ; IFO Interholco à 38%, CIB Olam à 26% ; et Precious Wood à 22%.

S'agissant des entreprises inscrites au coaching PPECF ou certifiées suivant un standard de « Légalité », Likouala Timber, Bonus Harvest ; IFCO et Thanry se situeraient chacune à 100% d'exécution du budget prévisionnel de riposte au Covid19 ; CFT avoisinerait les 50%.

A noter que cette évaluation ne prend pas encore en compte les entreprises ASI ; BSO et SBL, bénéficiaires de l'appui PPECF, car les données n'étaient pas encore reçues à la date de cette estimation.

Pour soutenir les plans de riposte COVID 19, la KFW à travers le PPECF a mis à disposition des concessionnaires des subventions dont le montant cumulé s'est élevé à 364.946 € au 30 septembre 2020, et représente globalement 74% des coûts réels (à cette date).

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des coûts réels déclarés par les entreprises, et une estimation de la contribution du PPECF à ces dépenses.

Tableau : coûts réels liés aux plans COVID 19

Niveau	Entreprises	Budget prévisionnel (€)	Coûts réels (€)	Subvention du PPECF (€)	Taux exécution du budget %	Taux de subvention PPECF aux coûts réels %
Entreprises certifiées "Gestion Durable"	IFO Interholco	290 119	109 037	75 000	38%	46%
	CIB Olam	354 131	93 725	50 000	26%	53%
	Rougier Gabon	<i>Pas encore disponible</i>	57 213	50 000	<i>Pas encore disponible</i>	429%
	Precious Wood	107 854	23 651	50 000	22%	211%
	Pallisco	24 657	24 952	25 000	101%	100%
	ASI	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	10 000	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>

Entreprises certifiées "Légalité"	L.TIMBER	41 161	41 161	10 000	100%	24%
	BSO	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	10 000	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>
	CFT	18 720	18 720	15 000	50%	80%
	IFCO	57 689	57 689	15 000	100%	26%
	B.HARVEST	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>	20 409	<i>Pas encore disponible</i>	<i>Pas encore disponible</i>
	SBL	34 425	34 425	10 000	100%	29%
	Groupe Thanry	34 853	34 853	24 537	100%	70%
Totaux -->				364.946		

Ces données sont provisoires et devront être recalculées au fur et à mesure de l'envoi de nouvelles données par les concessionnaires. Le seuil de subvention PPECF devra alors se stabiliser autour de 50 %.

5. Conclusion

La pandémie du COVID 19 a imposé aux Etats et aux acteurs du secteur forestier d'Afrique centrale la prise de mesures exceptionnelles et conséquentes, pour en réduire les impacts négatifs. La réaction des concessionnaires s'est traduite par le développement et la mise en œuvre des plans spécifiques de riposte au COVID19, notamment dans les concessions forestières certifiées du bassin du Congo, avec le soutien financier du PPECF. Les actions de lutte ont porté principalement sur : l'acquisition de matériel sanitaire et médical ; les travaux d'aménagement, les mesures organisationnelles curatives et préventives dans les centres médicaux intégrés et les différents sites de travail ; mais aussi la sensibilisation des communautés riveraines et l'appui aux administrations locales à travers des dotations spécifiques.

En général, les budgets prévisionnels des entreprises, relatifs aux plans de riposte au COVID 19 ont été conséquents, mais assez variables d'une entreprise à l'autre (24 657€ à près de 400 000€) suivant la taille de la concession. Le budget prévisionnel global de la riposte à la pandémie cumule à environ 1.020.870 € pour l'ensemble des entreprises ayant bénéficié de la subvention PPECF, dont le montant total de 364.946 euros.